

SYNTHESE DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES CHARGES

Rue Gergelstraat 108 – 1970 Wezembeek-Oppem

S'agissant d'une petite copropriété de seulement 4 unités et occupés par les propriétaires, il n'a jamais été nécessaire jusqu'ici d'organiser des assemblées générales. De plus, l'immeuble est récent (10 ans) et d'une très bonne qualité et de bons matériaux (bâtisseur réputé et toujours T-Palm) Ils s'échangent les remarques, observations ou problèmes par email ou en se rencontrant brièvement chez l'un ou l'autre.

De plus, le bureau au rez-de-chaussée arrière est la propriété d'un bureau d'expert-comptable (Daka Team) et ils se chargent des décomptes annuels.

Les 3 autres copropriétaires se partagent les autres postes où l'un d'eux se charge du poste 'ascenseur' et ses entretiens, un autre se charge des contacts avec l'équipe de nettoyage, le 3^{ème} des éclairages éventuellement défectueux à changer et le 4^{ème} des petites réparations à envisager ...

A noter que les charges étaient plus élevées en 2021 et 2022 car un jardinier venait entretenir et tondre les pelouses privées des 4 propriétaires. Ce n'est plus le cas depuis 2023.

Provisions pour les charges communes de l'appartement du 1^{er} étage (quotités : 331/ 1.000èmes)

Année 2021	Année 2023
Total : 1.982 € = 165,17 €/mois	Total : 1.563 € = 130,25 €/mois
Année 2022	Mensualité pour les 2 dernières années
Total : 1.563 € = 130,25 €/mois	130,25 €